

La Brève

1. Les conditions d'un développement pérenne - Ils ont dit...
2. La formation continue des artisans sacrifiée ? - Sur la voie du RSI - Ils ont dit... - Chiffres clés
3. L'avenir de l'école en question - Gros plan sur l'apprentissage - Ils ont dit...
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°131 - 15 novembre 2003

Ils ont dit...

“Vous êtes parvenus (les partenaires sociaux) à un accord que je juge innovant. Il va nous permettre, avant la fin de l'année, de mettre en oeuvre l'un des engagements majeurs du Président de la République : celui du droit à la formation pour tous, tout au long de la vie. La possibilité donnée à chacun de se former, c'est la meilleure arme contre le chômage!... La formation est aujourd'hui une opportunité principalement utilisée par les grandes entreprises ; je souhaite que les salariés des petites entreprises puissent eux aussi bâtir leur parcours de formation... Pour ce faire, nous allons rendre plus attractif le dispositif d'aide au remplacement des salariés partis en formation. Enfin, une série de dispositions sur l'apprentissage figureront dans le projet de loi, auxquelles pourront s'ajouter certaines propositions du Livre Blanc présenté par mon collègue Renaud Dutreil.

Extrait de l'intervention de François Fillon le 16 octobre.

Les interventions de Robert Buguet et François Fillon, de même que le compte-rendu de l'ensemble du congrès peuvent être consultés sur www.upa.fr.

CONGRES DU 16 OCTOBRE Les conditions d'un développement pérenne

Placé sous le signe de l'emploi, le congrès de l'UPA a permis de mettre en évidence les conditions d'un développement pérenne du secteur et d'interpeller les pouvoirs publics sur les moyens à mettre en oeuvre.

Choc démographique à venir, difficultés de recrutement, concurrence des grandes entreprises..., les raisons de douter des lendemains de l'artisanat ne manquent pas bien que les résultats du secteur continuent à montrer une insolente capacité à créer richesse et emploi. L'objet de la première partie du congrès de l'UPA était justement de déterminer les leviers à actionner pour pérenniser ce développement en créant 100 000 emplois par an. Sur ce point, les intervenants de l'UPA comme les parlementaires qui étaient associés au débat ont convenu que trois axes devraient être amplifiés à l'avenir : la baisse du coût du travail ; l'accroissement de l'effort de formation et l'amélioration de l'attrait social des entreprises artisanales ; l'action en faveur de la création et de la transmission des entreprises. Le Président de l'UPA qui intervenait à la suite de la table-ronde a rappelé les efforts déjà accomplis en ce sens. Il a également salué la détermination avec laquelle le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, a su mener



la réforme des retraites et écouter les préoccupations particulières des artisans. François Fillon pour sa part a réaffirmé l'intention du gouvernement d'instaurer un environnement plus favorable à la création d'emploi, de développer la formation tout au long de la vie et d'établir une véritable démocratie sociale. Les courts échanges entre la salle et le Comité Directeur de l'UPA ont notamment permis de souligner les avantages attendus pour les artisans de l'établissement d'un Régime social des indépendants. Enfin, Renaud Dutreil a conclu la journée par une présentation des réformes qu'il envisage, au premier rang desquelles, celle de l'apprentissage.

Chiffres-clés

NEGOCIATION COLLECTIVE

Dans son dernier portrait social de la France, l'Insee confirme la bonne tenue de la négociation collective malgré un contexte économique peu porteur.

C'est ainsi que la négociation interprofessionnelle a légèrement progressé avec 43 textes mis à la signature en 2002 (contre 39 en 2001), tandis que celle observée au niveau des branches professionnelles a légèrement régressé, passant de 897 textes en 2001 à 892 en 2002.

Les thèmes les plus fréquents concernaient la prévoyance et la retraite complémentaire, tandis que dans les entreprises ils avaient trait pour l'essentiel aux dispositifs d'épargne salariale, de participation ou d'intéressement.

Ils ont dit...

RSI

“Les régimes maladie et vieillesse des artisans et commerçants, ainsi que les organismes chargés du recouvrement (ACOSS, organismes conventionnés) ont été invités par les ministres à proposer en commun avant la fin de l'année, les modalités de création du Régime social des indépendants et de mise en oeuvre de l'interlocuteur social unique. Si leurs propositions étaient compatibles avec le libre choix de l'interlocuteur social unique prévu par la loi d'habilitation, le gouvernement s'engage à en tenir compte... Le gouvernement est attentif à ce que le dispositif final soit élaboré dans l'intérêt des travailleurs indépendants et veillera à ce que sa mise en oeuvre soit progressive, afin de répondre au souci exprimé par l'ensemble des personnels concernés.”

Extrait du communiqué de presse diffusé le 22 octobre par les ministères des Affaires sociales, de la Santé et le secrétariat d'Etat aux PME, à l'issue d'une table ronde consacrée au RSI.

La formation continue des artisans sacrifiée ?

A la suite du Président de la République, les partenaires sociaux et le gouvernement ont clairement placé la formation au rang de priorité nationale. Pourtant, les députés ont adopté le 22 octobre un amendement proposé par le secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, visant à réduire le montant de la participation au financement de la formation continue des artisans (de 0,29% du plafond de la sécurité sociale à 0,24%) et à augmenter parallèlement de près de 8% le plafond du droit fixe de la taxe additionnelle perçue au profit des chambres de métiers (porté à 113 euros contre 105 auparavant). Quel signal Renaud Dutreil a-t-il ainsi voulu

envoyer aux artisans ? L'UPA n'a jamais rejeté le principe d'une revalorisation des crédits affectés aux structures consulaires, sous réserve que l'on définisse auparavant à l'accomplissement de quelles missions ces crédits supplémentaires seront destinés. En l'espèce, l'UPA qui rassemble plus de 90% des élus de chambres de métiers n'est pas sans avis sur la question. En revanche, il est inacceptable que les Fonds d'assurance formation fassent les frais de cette hausse. En effet, la réduction des moyens consacrés à la formation continue des artisans est de nature à tarir la possibilité pour ceux-ci de se perfectionner, autrement dit à remettre en cause le principal levier de développement des entreprises artisanales.



COMMISSION SOCIALE

Sur la voie du RSI

La Commission sociale de l'UPA qui s'est réunie le 23 octobre dernier, avait en particulier à son ordre du jour le projet de création du Régime Social des Indépendants. La présidente Dany Bourdeaux a rappelé à cette occasion que les quatre ministres concernés par ce projet (François Fillon, Francis Mer, Jean-François Mattei et Renaud Dutreil) ont confié une double mission à l'Inspection générale des affaires sociales -IGAS- et à l'Inspection générale des finances -IGF- : constituer un comité de pilotage destiné à accompagner les caisses (CANAM, CANCAVA, ORGANIC) dans leur projet de fusion ; piloter la mise en oeuvre de la réforme de l'interlocuteur social unique. Ce processus devrait notamment aboutir à l'élection des administrateurs des instances nationales et régionales du RSI au mois de décembre 2004.

Pour ce qui est du recouvrement unique des cotisations et contributions, la Commission sociale a évoqué les deux possibilités qui demeurent à ce jour : soit laisser aux artisans le choix de l'organisme d'encaissement (caisse vieillesse, société d'assurance, mutuelle...), soit confier la mission aux URSSAF. Compte tenu du souci de l'UPA d'éviter à la fois privatisation et étatisation en matière de sécurité sociale, la préférence devrait aller aux URSSAF dont les compétences en matière d'encaissement à un moindre coût sont reconnues. Il conviendrait alors de répartir les missions de recouvrement amiable incombant au RSI et les missions de recouvrement forcé relevant des URSSAF, dans le cadre d'une coopération à définir. Cette question devrait être soumise au Conseil national du 19 novembre.

L'avenir de l'école en question

Les grèves du printemps dans l'Education nationale ont laissé des traces au point que dès avant l'été, le gouvernement avait annoncé l'engagement d'une réflexion nationale sur le devenir de l'école. Celle-ci a débuté le 15 septembre dernier avec la nomination d'une instance chargée d'établir un diagnostic de la situation, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école, et se poursuit par le travail de la "Commission nationale du grand débat", à laquelle participe en tant que personnalité qualifiée, Jean Lardin, Vice-Président de l'UPA, Président de la CAPEB. L'ensemble de l'année 2004 devrait être mis à profit pour aboutir à l'élaboration d'un projet de loi d'orientation sur l'école en fin d'année. D'ores et déjà le constat est inquiétant : 60 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans aucune qualification. Et on serait tenté d'ajouter que beaucoup d'entre eux ne possèdent pas non plus le minimum de savoir qui leur permettrait de compenser au

moins partiellement cette absence de qualification. Les artisans et en particulier les maîtres d'apprentissage, sont bien placés pour savoir que les jeunes qu'ils recrutent n'ont parfois pas acquis des connaissances aussi fondamentales que le calcul ou l'écriture, avec la menace que les portes de l'insertion et de l'évolution professionnelle leur soient définitivement fermées. Un autre grief peut être fait à l'encontre du système éducatif, celui d'avoir abandonné toute ouverture sur les métiers et ainsi de maintenir les jeunes dans l'ignorance de la vie des entreprises. Or, même si l'Education nationale n'a pas vocation à apprendre un métier aux jeunes, il lui incombe de fournir un minimum de connaissances économiques et de les sensibiliser à leur avenir professionnel. Voilà quelques uns des sujets sur lesquels l'UPA apportera sa pierre au "Grand débat sur l'avenir de l'école", sans compter sa contribution à des thèmes tels que la laïcité ou l'égalité des chances.

LIVRE BLANC

Gros plan sur l'apprentissage

Le Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation a présenté le 16 octobre (avant de se rendre au congrès de l'UPA) un Livre Blanc sur l'apprentissage intitulé : "Moderniser l'apprentissage : 50 propositions pour former plus et mieux". Ce document est depuis soumis à concertation et servira de fondement à l'action gouvernementale dans ce domaine, avec l'objectif d'atteindre le chiffre de 500 000 apprentis en 2007 contre 364 000 en 2002 (- 0,1% par rapport à 2001). Parmi les nombreuses mesures préconisées, beaucoup ne pourront être mises en oeuvre dans l'immédiat et seulement quatre, qui faisaient l'objet d'une demande pressante de l'UPA, devraient figurer dans le projet de loi sur la formation professionnelle

et le dialogue social qui sera présenté par le ministre des Affaires sociales courant novembre. On devrait notamment retrouver une mesure fixant à huit heures au lieu de sept actuellement la durée journalière de travail pour les moins de 18 ans et une autre visant à permettre la signature de contrats d'apprentissage tout au long de l'année.

Parmi les nombreuses autres propositions formulées, on retiendra l'idée d'établir un "sas", c'est à dire une période de 15 jours en entreprise, obligatoire pour les futurs apprentis sortant du collège, permettant une découverte de la réalité de l'entreprise et du métier préalablement à la conclusion éventuelle d'un contrat d'apprentissage. Dossier à suivre.

Ils ont dit...

DEBAT SUR L'ECOLE

L'objectif du débat national sur l'avenir de l'Ecole est d'inciter la Nation à s'exprimer sur son Ecole et par là, aboutir à un diagnostic partagé et une refondation de notre système éducatif.

Il s'agit d'abord de dresser un bilan de ce qu'est l'Ecole aujourd'hui en particulier par rapport à la loi d'orientation de 1989. Il faut ensuite déterminer ses principales lignes d'évolution possibles et souhaitables pour les dix ou quinze prochaines années.

Extrait du dossier de presse présenté sur www.debatnational.education.fr

APPRENTISSAGE



"...Le premier axe de travail vise à revaloriser l'image de l'apprentissage auprès des jeunes et des familles... Il doit être présenté comme une voie de formation réellement diplômante, ouverte sur tous les niveaux et tous les métiers ...

La condition de l'apprenti est l'objet d'un autre volet. Il s'agit d'améliorer ses conditions matérielles, notamment en évitant les phénomènes de chute de rémunération entre deux contrats successifs et en lui facilitant l'accès aux transports, à la culture...

Le Livre Blanc vise aussi à rendre plus attractif et moins contraignant pour les entreprises l'accueil d'apprentis..., tout en demandant que le maître d'apprentissage soit mieux formé aux questions pédagogiques et relationnelles...

Extrait du communiqué diffusé à l'issue de la conférence de presse de Renaud Dutreil.

Un nouveau Directeur pour la DECAS

Jean-Christophe Martin, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de géographie et diplômé de l'ENA, a été nommé Directeur des entreprises commerciales, artisanales et de services -DECAS- le 8 octobre 2003. Après avoir été Conseiller technique dans les cabinets des Premiers ministres Edouard Balladur et Alain Juppé, il était Conseiller pour l'agriculture et les PME au cabinet de Jean-Pierre Raffarin depuis le 16 mai 2002. Il prend la succession de Patrice Vermeulen.

L'artisanat de l'alimentation n'est pas " à la fête "

Alors que la première "fête de l'entreprise" a été célébrée le 23 octobre dernier, la CGAD considère que derrière l'illusion de cette communication se cachent en réalité plusieurs mauvaises nouvelles pour l'artisanat de l'alimentation. En effet, l'éditorial du journal de la CGAD, "Toute l'alimentation", dresse l'inventaire des mesures défavorables au secteur : la circulaire Dutreil remettant en cause le seuil de revente à perte, l'élimination de tout représentant du commerce indépendant et de l'artisanat de la Commission nationale de l'équipement commercial, l'ouverture de la publicité télévisée à la grande distribution, le projet de réforme du dispositif des baux commerciaux... "La fête continue avec une possible relance du dossier Eco-emballages et à la clef une contribution annuelle de 890 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 300 000 euros", précise l'éditorial. Et d'ajouter "les très graves menaces qui pèsent sur le fonctionnement des FAF de l'artisanat avec une volonté d'étatisation du dispositif et la décision du gouvernement d'augmenter de 8% la taxe pour frais de chambres de métiers au lieu des 1,5% prévus. Sur tous ces dossiers nous allons devoir nous mobiliser très fortement pour empêcher qu'on nous fasse la fête", conclut l'éditorial.

Assedic : vers une juste représentation de l'UPA

Depuis plusieurs années l'UPA oeuvre dans les instances d'assurance chômage en vue d'obtenir une meilleure représentation. Et pour cause, les délégations patronales des conseils d'administration des Assedic sont composées dans la plupart des cas de six représentants du Medef, trois de la CGPME et un seul de l'UPA. La perspective du changement de président à la tête de l'Unedic (prévu pour le 13 novembre) a été l'occasion pour l'UPA de faire valoir sa revendication consistant simplement à demander que l'artisanat soit représenté par deux élus dans les instances d'assurance chômage, à la hauteur de son poids économique et social.

La retraite anticipée sur la bonne voie

Le 31 octobre est paru le décret relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu une longue carrière. Il concerne, primo les actifs âgés de 56 ans qui ont cotisé 42 ans et qui ont commencé à travailler avant 16 ans ; secundo, ceux âgés de 58 ans, pour 41 années de cotisations, également âgés de moins de 16 ans lors de leur entrée dans la vie active ; et tertio, les actifs âgés de 59 ans justifiant de 40 années d'activité et ayant débuté avant l'âge de 17 ans. En outre, la négociation sur l'avenir des retraites complémentaires à laquelle participe l'UPA en la personne de Dany Bourdeaux a déjà donné lieu à trois réunions. Les partenaires sociaux qui ont notamment la tâche de transcrire la législation relative aux départs anticipés, espèrent aboutir le 12 novembre prochain.

" Artiscopes " visite les collégiens

La "Première entreprise de France" a repris la route depuis le 3 novembre. Un camion aux couleurs de l'artisanat visitera ainsi 14 villes jusqu'au 19 décembre dans le but d'informer les collégiens sur les atouts de l'artisanat.

L'agenda

8 OCTOBRE

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de la CGPME.

Audition du Président de l'UPA et du Président de l'APCM par Renaud Dutreil.

16 OCTOBRE

Congrès de l'UPA

21 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par la Commission "de Virville" chargée de la réforme du Code du travail.

24 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la Conférence économique au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

28 OCTOBRE

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président du Conseil économique et social, Jacques Dermagne.

Participation du Président de l'UPA à une réunion relative aux taux réduits de TVA, organisée par Marie-Thérèse Hermange, Députée européen.

4 NOVEMBRE

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du séminaire d'information des administrateurs sociaux de l'UPA.

Participation de Dany Bourdeaux, représentante de l'UPA sur ces questions, à la négociation paritaire sur l'avenir des retraites complémentaires.

Rencontre entre le Président de l'UPA et Nadine Morano, Députée de Meurthe-et-Moselle, concernant le projet de loi pour le développement du Dialogue social.



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr